

**Compte rendu du conseil municipal du 28 septembre 2021**  
**Groupe « Une vision durable pour Pertuis »**

**Actualité**

- **Rentrée scolaire** : Pertuis compte 636 élèves en maternelle et 1134 en école élémentaire. Nous leur souhaitons une bonne année scolaire !
- **COVID** : Recul du nombre de cas. En une semaine le taux d'incidence pour Pertuis passe de 103 à 47 cas pour 100 000 hab. Pour le Vaucluse ce taux passe de 118 à 71 cas pour 100 000 hab. sur la même période.



Notre site internet : <https://visiondurablepertuis.fr/>  
Nous contacter : [vision.durable.pertuis@gmail.com](mailto:vision.durable.pertuis@gmail.com)

**Démission de Noelle Trinquier**

Afin d'alerter sur les régulières marques d'irrespect du Maire, notre collègue Noëlle Trinquier démissionne du Conseil Municipal. Elle poursuivra son engagement pour Pertuis et pour le reste du canton dans le cadre de son mandat de conseillère départementale. Nous souhaitons la remercier pour son engagement à nos côtés et pour le travail de terrain qu'elle fournit au quotidien. Cédric Perry rejoindra notre groupe à partir du prochain Conseil Municipal.

**Ouverture de la nouvelle déviation V31 dénommée « Simone Veil »**

Nous avons voté en faveur de l'acquisition de terrain par la commune pour permettre la réalisation d'un rond-point au croisement de la rue Léon Arnoux et de la rue Paul Arène (au niveau du Silo à blé). Cette réalisation est aujourd'hui indispensable pour la mise en sécurité de ce carrefour de plus en plus emprunté depuis l'ouverture de la déviation Simone Veil. Par ailleurs, le feu rouge situé au carrefour de la rue Léon Arnoux et du Boulevard Ledru Rollin fait l'objet d'une modification des temps d'attentes afin de réguler le surplus de circulation depuis l'ouverture de la déviation.

**Future déviation entre Vidalet et la route de Villelaure**

Nous nous sommes prononcé en faveur de l'acquisition de terrains par la commune pour permettre la réalisation d'une déviation entre la route de Villelaure et le Rond-Point situé au niveau de la pépinière Ferrat (Quartier Vidalet).

**Réforme de la fiscalité locale**

La loi prévoit que le conseil municipal fixe le montant de l'exonération de taxe foncière sur les bâtis neufs. Cette exonération doit être comprise entre 40% et 100% du montant de la taxe foncière pendant 2 ans. Le maire souhaite limiter cette exonération à 40% du montant de la taxe foncière (exonération la plus faible possible). Afin d'éviter la double peine qui pèse déjà sur les propriétaires de bâtis neufs qui doivent s'acquitter la taxe d'aménagement et la taxe foncière nous nous sommes positionné sur une exemption totale de taxe foncière. Notre proposition a été rejetée par la majorité en place.

**Conservatoire de musique:** Nous avons voté en faveur du recrutement de 5 agents supplémentaires au Conservatoire de Musique pour faire face aux évolutions du nombre d'élèves en cette rentrée 2021.

**Remboursement des activités non réalisées durant le COVID** : Nous avons voté en faveur de la possibilité de remboursement avant le 30/11/2021 des séances non réalisées dans la saison sportive 2020/2021 pour les activités sportives municipales (ALSH Sport, Stage Multisport, Sport Senior, Sport santé, Sport loisir).